

**Arrêté n°2025 – 112 portant proclamation des résultats de l'élection partielle
au conseil de l'EiSINE**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2025 – 69 relatif à l'élection partielle au conseil d'école de l'EiSINE,

Vu l'arrêté n°2025 – 82 rectificatif relatif à l'élection partielle au conseil d'école de l'EiSINE,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 2 décembre 2025, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection de représentants des usagers au conseil d'école de l'EiSINE.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège VIII regroupant les usagers du site de Reims

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 172

Votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 12

Quotient électoral : 6

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges direct attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Les Forces de l'EiSINE	12	2	/	2

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
DACCACHE Christopher	MENDES RAMIRES Kalvin
KAMPAL Jocelyne	AMRI Sahar

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

La directrice de l'EiSINe est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 5 déc. 2025



Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 05/12/2025

Mis en ligne le : 05/12/2025